

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 519 du 2 août 1941 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 519

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 août 1941

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule radiogramme-circulaire ministériel n° 236 du 1° août 1941

Vul'arrêté n° 402, du 12 juin 1941, promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 29 mai 1881 modifiant les articles 19, 26 et 45 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 26 juillet 1941 portant modification à la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 20 mai 1941. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

NOUAILHETAS.